



No de résolution
ou annotation

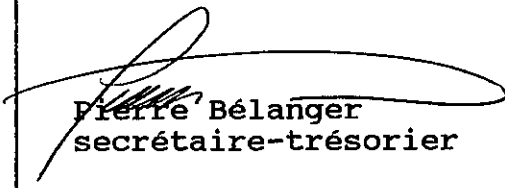
**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

PROVINCE DE QUEBEC
AVIS DE CONVOCATION

Messieurs : Honorius Charbonneau, préfet
Frédéric Trépanier, préfet suppléant
Pierre Beauregard, conseiller
Ferdinand Borremans, conseiller
Roger Brouard, conseiller
Julien Bussière, conseiller
Marcel Dulude, conseiller
Georges Florès, conseiller
Bernard Gagnon, conseiller
Paul-André Perreault, conseiller
Bertrand Poulin, conseiller
Rosaire St-Germain, conseiller
Denis Viens, conseiller
Wildor Vigeant, conseiller
Claude Voyer, conseiller

Avis spécial vous est donné, par le soussigné, Pierre Bélanger secrétaire-trésorier, qu'une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au bureau de la Municipalité régionale de comté, au 630 rue Richelieu, à Beloeil, jeudi le 16 mai 1991, à 19 heures, et qu'il sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Protocole d'entente avec la C.P.T.A.Q.
3. Affaires publiques
4. Clôture de la séance


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier

Donné ce septième jour de mai mil neuf cent quatre-vingt-onze.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

SEANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE
DE LA VALLEE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA
M.R.C. AU 630 RUE RICHELIEU, A BELOEIL, JEUDI LE 16 MAI
1991, A 19H00.

Etaients présents :

Monsieur Honorius Charbonneau, préfet
Monsieur Frédéric Trépanier, préfet suppléant
Monsieur Pierre Beauregard, conseiller
Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller
Monsieur Roger Brouard, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Monsieur Marcel Dulude, conseiller
Monsieur Georges Florès, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Monsieur Paul-André Perreault, conseiller
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller
Monsieur Rosaire St-Germain, conseiller
Monsieur Denis Viens, conseiller
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller
Monsieur Claude Voyer, conseiller

Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, assistait
également à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Protocole d'entente avec la C.P.T.A.Q.
3. Affaires publiques
4. Clôture de la séance

POINT 1. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Je, Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie sous
serment que, avis spécial a été signifié par écrit d'autre
part à :

Messieurs Honorius Charbonneau préfet, Frédéric Trépanier
préfet suppléant, messieurs les conseillers Pierre Beaure-
gard, Ferdinand Borremans, Roger Brouard, Julien Bussière,
Marcel Dulude, Georges Florès, Bernard Gagnon, Paul-André
Perreault, Bertrand Poulin, Rosaire St-Germain, Denis
Viens, Wildor Vigeant et Claude Voyer

En leur faisant parvenir à chacun d'eux à leurs places
d'affaires respectives ou domiciles respectifs selon le
cas, en déposant une copie au bureau de poste de Beloeil,
sous enveloppe recommandée, les frais de poste étant payés
d'avance entre 16 hres et 17 hres, le 7 mai 1991.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce seizième jour
de mai mil neuf cent quatre-vingt-onze.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

POINT 2. PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA C.P.T.A.Q.

Conséquemment à la lettre de monsieur Bernard Ouimet, vice-président de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, en réponse à la résolution numéro 91-04-057 et relativement à une rencontre du Conseil avec les Commissaires, en date du 16 mai 1991, les membres du Conseil réévaluent la portée de la signature d'un protocole d'entente avec la C.P.T.A.Q..

Puisque le principal secteur en litige demeure celui de la carrière Desourdy à Carignan, des échanges s'engagent sur les conséquences de la signature du protocole face à la réalisation possible d'un site d'enfouissement sanitaire dans ladite carrière.

Etant donné qu'il est possible d'amender le règlement de contrôle intérimaire, afin de contraindre l'implantation d'un site d'enfouissement sanitaire en secteur non-agricole, la résolution suivante est déposée :

91-05-065

ATTENDU QUE suite à une série de négociations entre la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu et la Commission de protection du territoire agricole du Québec, cette dernière déposait, en date du 2 avril 1991, un mémoire d'entente en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole;

ATTENDU QUE ledit mémoire identifie : pour onze municipalités, les plans ayant fait l'objet d'une entente; pour une municipalité, la reconduction, sans modification, du décret de 1980; pour trois municipalités, les numéros de modules visés à l'entente et les numéros de modules non visés à l'entente;

ATTENDU QUE le mémoire d'entente prévoit la tenue d'une consultation publique sur l'ensemble du projet de plan révisé de la zone agricole et que, suite à cette consultation, des modifications en vue de bonifier l'entente peuvent être apportées

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Claude Voyer

ET RESOLU D'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu à signer le mémoire d'entente en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole, et ce, tel que déposé par la Commission en date du 2 avril 1991.

QUE la consultation publique portant sur l'ensemble du projet de plan révisé de la zone agricole se tienne le 27 juin 1991, à 19 heures 30, à Beloeil.



No de résolution
ou annotation

91-05-065
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

ADOpte MAJORITAIREMENT, messieurs Ferdinand Borremans, Georges Florès, Bernard Gagnon et Paul-André Perreault, représentant 32,47% de la population totale de la M.R.C., ayant voté contre la résolution.

Conséquemment aux discussions relatives au mémoire d'entente et puisque tous les membres du Conseil sont présents, l'avis de motion suivant est déposé :

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRESENTES DONNE PAR MONSIEUR BERNARD GAGNON A L'EFFET QU'A UNE PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL IL SERA PROPOSE POUR ADOPTION UN REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT 8, REGLEMENT DE CONTROLE INTERIMAIRE, AFIN QUE LES DISPOSITIONS CONCERNANT LES SITES D'ENFOUISSEMENT EN ZONE AGRICOLE SOIENT AUSSI APPLICABLES EN ZONE NON-AGRICOLE.

POINT 3. AFFAIRES PUBLIQUES

Aucun autre sujet n'est discuté à ce point.

POINT 4. CLOTURE DE LA SEANCE


IL EST PROPOSE PAR Monsieur Julien Bussière
APPUYE PAR Monsieur Rosaire St-Germain

ET RESOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOpte A L'UNANIMITE

Il est 20 heures 10.


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier


Honorius Charbonneau
préfet